

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-six janvier à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Christelle ZAMI qui avait donné pouvoir à Marc BILLAND ;
Bernard ROZET qui avait donné son pouvoir à Laurence MARINIER ;
Farida AIT SALI qui avait donné son pouvoir à Ayda HADIZADEH ;
Véronique PELISSIER qui avait donné son pouvoir à Béatrice PRIEZ ;
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné son pouvoir à Isabelle YATOUNGOU ;

EXCUSÉS : Henri POIRSON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédéric MOREIRA.

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL.

0- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Monsieur le Maire

Bonjour à tous,

Nous commençons avec le vote du Procès-Verbal du Conseil du 15 décembre 2022. Y-a-t-il des questions ? Monsieur BERTHE je vous en prie.

M. BERTHE

Je voulais juste signaler que page 20, concernant l'élagage et l'abattage des arbres, il y a une phrase qui m'est attribuée alors qu'il me semble que c'est vous qui répondez à la question.

Monsieur le Maire

C'est noté, les services vont rectifier cette erreur, merci à vous. Ceci étant dit, nous pouvons procéder au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Unanimité je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le maire

Nous allons maintenant examiner ensemble le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023. Antoine, je te laisse la parole.

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 DU BUDGET COMMUNAL M. ARTCHOUNIN

Merci Monsieur le Maire. Pour ce rapport d'orientation budgétaire de l'année 2023, je vous propose d'examiner dans un premier temps les perspectives économiques et financières.

Au vu de la période économique difficile dans laquelle nous nous trouvons, marquée par un contexte géopolitique et énergétique sous tension, les années 2023 et 2024 seront placées sous l'égide de trois objectifs successifs : la résilience, le ralentissement et la reprise. Pour 2023, le PIB est estimé dans une fourchette de +0,8% à -0,5% alors que les estimations du taux d'inflation oscillent entre +4,2% et +6,9%. Pour 2024, on a un PIB estimé à +1,8% et un taux d'inflation à +2,7%.

Les banques centrales resserrent leur politique monétaire et la Banque centrale européenne procède à des hausses de ses taux directeurs. Dans ce contexte, les taux longs continuent à se redresser et la fixation du taux d'usure rend le recours à l'emprunt compliqué et plus onéreux.

Quel est l'impact de cette situation économique nationale sur les comptes de la commune ?

Tout d'abord, nous sommes durement touchés par la hausse des tarifs des fluides et du coût des matières premières. C'est pourquoi nous nous sommes dotés de notre propre plan de sobriété énergétique avec un objectif de -20% de consommation d'énergie. L'Etat a mis en place des « filets de sécurité » en 2022 et 2023 pour compenser une partie de la hausse des dépenses liée à l'augmentation du point d'indice et à l'inflation des prix de l'énergie, peut être que Saint-Ouen l'Aumône sera éligible.

Ensuite, nous précisons que le gouvernement souhaite ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici 5 ans par une participation des collectivités territoriales à l'effort sur la maîtrise des dépenses publiques.

Il va sans dire que ce contexte affecte dans une certaine mesure nos recettes.

- Concernant la fiscalité directe

Le BP 2022 annonce 18,862 millions d'euros, pour 2023, nous prévoyons 19,606 millions d'euros donc une légère hausse. Cette augmentation sera continue puisqu'en 2024 et 2025 nous annonçons respectivement 20,052 et 20,421 millions d'euros, donc pas d'augmentation de taux, mais un élargissement des bases à hauteur de 7 %.

- Concernant la Fiscalité indirecte.

Vous les avez, notamment la taxe locale sur la publicité extérieure que j'évoque régulièrement, pour récupérer des financements pour la ville. Sur l'ensemble de la fiscalité indirecte, nous avons une légère baisse. Il n'y a pas totalement des augmentations de recettes de partout, mais sur ce point, on note une légère baisse à hauteur de 2,569 millions d'euros, nous sommes pratiquement à 3 millions d'euros.

- Les dotations globales de fonctionnement.

Cette année, pas d'écèlement. Je rappelle que l'écèlement, c'est un système qui faisait que l'on perdait légèrement de la dotation globale de fonctionnement. Cette année, on maintient la DGF au même montant que l'an passé, donc 8,310 millions d'euros, en progression parce qu'il y a d'autres recettes sur les dotations. Je pense notamment à la dotation de solidarité urbaine.

- Produits des services.

2 763 000 euros, c'est la participation des familles,

- Autres recettes d'exploitation

Notamment les remboursements liés à des sinistres que nous avons pu connaître sur la ville.

L'ensemble des recettes est à hauteur de : 34,624 millions d'euros, soit une progression de 2,4 %.

Donc je répète, une fiscalité qui est maintenue pour une année supplémentaire, nous espérons que nous tiendrons le plus longtemps possible. On se maintient encore sur le taux que nous avons depuis 2011.

La taxe d'habitation est supprimée totalement sur les résidences principales et secondaires existantes. Elle est compensée par la part départementale de taxes sur le foncier bâti qui est transférée aux communes, depuis 2021.

Vous avez également les bases qui sont revalorisées - c'est la dernière ligne de la diapositive - à hauteur de + 7,1 %, cela est lié à l'indice de consommation.

- Les emprunts

L'année dernière, nous avons fait tomber un emprunt. On s'est battu avec Monsieur le Maire et nos équipes pour avoir un taux fixe. Nous avons dû emprunter pratiquement un million d'euros. Nous avons évité de prendre un taux variable. Vous connaissez le contexte, on se basait sur des certitudes, malgré le contexte très incertain. Aujourd'hui, je suis en capacité de vous présenter une diapo avec une situation plus que satisfaisante sur la dette de la Ville. Si l'on continue comme cela, on serait avec une dette zéro à l'année 2038. Nous sommes tout à fait corrects dans ce sujet.

- Sur le recours ciblé et mesuré à l'emprunt.

C'est toujours pareil. On n'emprunte pas pour emprunter. On emprunte quand il y a nécessité. L'année dernière, nous avons fait tomber un emprunt. Cette année, probablement, nous avons besoin d'un emprunt également - c'est affiché à l'écran - encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 sur le CA 2022, nous étions à 990 000 euros.

Sur 2023 en prévisionnel, on pense à un emprunt à hauteur de 1 958 000 euros. Je le confirmerai, à votre égard, lors de la présentation du budget 2023. Et cela s'affiche à l'écran.

Encore une fois, pour 2024 et 2025, c'est du prévisionnel. Nous ne pouvons pas vous certifier que l'on sera amené forcément à emprunter à cette hauteur-là, tout dépendra de l'investissement que nous aurons. Mais compte tenu de l'importance des opérations qui sont prévues dans le programme municipal, notamment au niveau des écoles, forcément, nous aurons un emprunt qui sera nécessaire sur 2024, voire sur 2025.

La diapositive suivante est importante, on le dit régulièrement avec Monsieur le Maire et les membres de l'équipe municipale. C'est aussi ce que j'ai dit à la Commission, la semaine dernière, c'est la capacité d'investissement qui est liée à la capacité d'autofinancement. Pourquoi cela ? C'est comme un administré lambda qui, pour pouvoir emprunter, il faut qu'il ait un apport important qui lui permet de limiter d'emprunter de façon importante.

Aujourd'hui, la situation de la ville - vous l'avez à l'écran - 2 900 000 euros en 2023 de capacité d'autofinancement, contre 3 300 000 euros. Bien entendu, vous devinez, cette capacité d'autofinancement a été diminuée, puisque nous avons eu l'inflation et il y a un certain nombre d'éléments qui font que la situation est en baisse, mais en baisse maîtrisée quand même. Pour les années suivantes, probablement, nous aurons ce même effet. Mais l'idée c'est d'essayer, tant bien que mal, de maintenir cette capacité d'autofinancement autour de 3 millions d'euros.

- Concernant la maîtrise des dépenses de personnel.

Vous le voyez à l'écran. En 2023, nous sommes sur un montant prévisionnel de 18 600 000 euros, contre 18 503 000 euros en 2022. Comme évoqué en Commission, je vous rappelle les principales évolutions de l'année écoulée. Il y a eu un certain nombre de revalorisations du SMIC. Il y a eu la revalorisation à hauteur de 3,5 % du point d'indice. Il y a eu également le GVT, le glissement vieillesse technicité, et un certain nombre d'autres dispositions bénéfiques aux agents, bien entendu, on ne peut que s'en féliciter, mais qui forcément ont un impact sur le budget de la ville. Par ailleurs, du fait qu'il y a eu des départs d'agents et un certain nombre d'optimisations dans l'organisation de nos services, présenté par le Comité technique, tout cela a eu un effet aussi sur la masse salariale.

Enfin, des dispositifs ont nécessité d'être pris en considération, je pense notamment au forfait mobilité durable. Également, un certain nombre de dispositions favorables aux agents en termes de maintien de salaire.

- Zoom sur le personnel communal

Encore un zoom sur cette question du personnel communal. Un certain nombre d'avantages peuvent exister à destination de certaines fonctions de la collectivité. Je pense notamment aux agents disposant d'un logement de fonction, également à des dispositifs à destination de salariés, au dispositif CNAS, au Comité national d'action sociale. La participation de l'employeur au risque santé à hauteur de 15 000 euros. Il y a un certain nombre de dispositions liées aux différentes primes qui peuvent exister, notamment la NBI, les nouvelles bonifications indiciaires. Vous avez également des éléments concernant les heures supplémentaires. Vous avez un détail qui est affiché sur cette diapo avec les différentes catégories d'emplois qui existent, avec les montants affiliés par rapport à ce sujet.

- Un investissement dynamique

Je l'ai dit en propos introductif, nous restons sur une volonté de faire un maximum de choses à destination de nos concitoyens pour améliorer le cadre de vie et maintenir cette qualité qui existe avec ce point important de bénéfice d'équipements publics à leur destination. Il y a des choses qui sont faites au niveau des écoles pour limiter les déperditions d'énergie, des aménagements pour avoir plus d'espaces, notamment au niveau de l'école des Bourseaux.

Aujourd'hui, sur le BP 2023, nous sommes sur un investissement à hauteur de 11 400 000 euros contre 11 300 000 euros. Toujours une volonté de rechercher des subventions pour limiter - ce que disait tout à l'heure - l'autofinancement. Nous sommes à 4 600 000 euros, c'est ce qui est estimé pour 2023. Pour l'année prochaine et l'année 2025, nous essayerons de faire aussi bien, mais déjà aujourd'hui, il y a encore cette volonté de faire beaucoup de choses sur cet exercice 2023.

Là, vous avez ce que l'on appelle un extrait des APCP, les autorisations de programme et crédits de paiement. Vous avez la liste des opérations. Je viens d'évoquer l'opération des Bourseaux. Vous l'avez au niveau de l'APCP : 0,20.

Il y a d'autres opérations que je ne vais pas énumérer, puisque vous les avez à l'écran et vous les avez reçues lors de l'envoi de la convocation. S'il y a des questions, avec Monsieur le Maire et nos collègues de la municipalité, nous n'hésiterons pas à vous répondre.

Avec cette dernière diapositive, j'en arrive à la fin de cette présentation. Nous avons trois thématiques qui occupent les 11 400 000 euros de dépenses d'investissement.

- La thématique n° 1 : jeunesse, solidarité et sport

Avec la volonté que nous avons dans les démarches de toujours satisfaire nos concitoyens, en matière de santé. Notamment avec la création d'une maison médicale rue Jean-Louis Linquette qui doit être réalisée sur l'exercice 2023.

Un certain nombre de projets liés au budget participatif que l'on vous avait présenté au cours du dernier Conseil municipal, mais également aussi lors de précédentes réunions. Vous avez le projet au Parc Le Nôtre. Également, un engagement participatif au niveau pédagogique, au chemin des Marais, quartier des Bourseaux.

- Thématique n° 2 : Enfance

Concernant l'enfance, un ensemble d'opérations pour limiter les déperditions d'énergie et être en lien avec cette démarche d'économie d'énergie dans le cadre du plan d'économie d'énergie que nous menons avec nos équipes.

- Thématique n° 3 : cadre de vie

Concernant le cadre de vie, encore une fois, toujours cette même volonté d'améliorer et de maintenir cette qualité que nous avons sur Saint-Ouen l'Aumône, avec probablement la coulée verte, des aménagements de pistes cyclables, des requalifications de voiries, notamment la rue Salvador Allende. L'aménagement de que Monsieur le Maire a abordé lors d'un dernier Conseil. Et un ensemble d'opérations affichées à l'écran. Voilà pour cette présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023 pour la ville. Je vous remercie.

Mme FRATANI

Quel est le bâtiment ?

M. ARTCHOUNIN

C'est le bâtiment 12.

M. GOUGEROT

Le bâtiment. Parce qu'au 12, il y a l'ancienne CAF et l'ancien local des impôts.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur ce débat d'orientation budgétaire ?

Mme HADIZADEH

Quand serons-nous en mesure de donner le résultat de tous les efforts faits par la ville sur les consommations en fluides ? Nous avons vu que les chiffres au niveau national sont assez encourageants.

Monsieur le Maire

Ce sera plutôt communiqué en juin. Il y a deux dates où l'on voit les résultats. La saison de chauffe se termine en juin. Nous avons une première série de chiffres, les services sont en train de les consulter, nous ferons un premier bilan dans le courant du mois de février. Sur la consommation de 2022, nous avons des éléments qui sont remontés dans le compte administratif, qui vont nous permettre d'avoir une vision, mais on n'aura pas la part de l'effet prix et de l'effet volume. Si on veut avoir les choses nettes sur l'effet prix et l'effet volume, c'est clairement en juin, quand le prestataire nous fait le bilan de la saison de chauffe, et que l'on recalcule un ensemble de tarifs, c'est à ce moment-là que l'on voit les choses.

Les volumes, nous les avons un peu avant cette date, mais c'est tout de même en juin, au moment des fermetures des chaudières, un peu avant, que le prestataire fait le bilan avec les équipes, mais sur tout ce qui relève du gaz. Parce que pour l'électricité, c'est autre chose. Mais l'essentiel de nos équipements

sont quand même chauffés au gaz dans le cadre d'un contrat qui est porté par notre chauffagiste et pas par un autre fournisseur. Donc, nous pourrions faire le bilan à ce moment-là.

Nous vous informerons lorsque nous ferons notre point d'étape en février avec les services, pour voir si toutes les consignes sont respectées. C'est là aussi, en juin, que l'on verra la régularisation de factures, sur les prix, sur les volumes pour le gaz.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

M. RICHARD

Les 3,9 % de croissance de la totalité de la recette fiscale, alors que l'on fait 7,1 % de croissance, cela veut dire que sur la partie entreprise, nous sommes pratiquement à zéro. C'est une valeur comptable.

Monsieur le Maire

Il y a peut-être un petit effet volume aussi. D'ailleurs, est-ce que vous avez mis un petit effet volume sur les impôts ? Non, zéro. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Nous passons au sujet suivant.

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION

M. ARTCHOUNIN

Sur le rapport d'orientation budgétaire de l'Office local d'animation. Vous savez que le budget annexe de l'OLA est rattaché au budget principal de la ville, il a été créé en 2021, suite de la décision de la commune qui institue un mode de gestion de ses activités directes, des activités sociales et familiales sur la forme d'une régie municipale. Nous l'avions vu l'année dernière.

Nous avons aujourd'hui un budget annexe sans entité juridique par rapport à cette activité, mais qui dispose d'un budget propre que nous pouvons présenter dans les grandes lignes, encore une fois, il s'agit des orientations. Le budget est financé par les finances collectives de la ville.

- Les recettes de fonctionnement, avec un montant important à hauteur de 347 000 euros ;
- Les dépenses de fonctionnement estimées à 332 000 euros ;
- Les dépenses d'investissement estimées à 15 000 euros.

Je vais rentrer dans le détail dans la diapo qui suit.

- Sur les recettes de fonctionnement et sur les dépenses de fonctionnement

Vous avez des histogrammes qui vous présentent comment se situent au niveau des différentes composantes. Donc, en gris, les subventions communales, en orange les subventions Etat et SOA fête l'été, et enfin en bleu les participations des usagers.

Sur l'exercice 2023, ce qui est estimé en subvention communale à hauteur de 243 000 euros. Subventions d'Etat et SOA fête l'été : 20 000 euros. Et enfin, participation des usagers, puisque bien entendu, il y a aussi une participation des usagers et cela représente 84 000 euros. C'est notamment l'inscription aux cours, arts vivants et appliqués, langues étrangères, etc.

Sur les dépenses de fonctionnement. Même principe, sur le budget 2023 estimé à 112 000 euros en charge d'activité, +1 % par an estimé, donc ce que vous avez sur 2024 et 2025. Les dépenses de personnel

+2 % par an estimé, c'est lié au glissement vieillesse technicité. Donc, nous avons un montant à hauteur de 220 000 euros. Vous avez la progression que je viens de vous évoquer.

- Les dépenses d'activité, les événements

Notamment le concours des jardins et balcons fleuris, la fête de la musique, le 14 juillet, etc., vous connaissez l'aide municipale de la ville aux Saint-Ouennais. Ce sont ces manifestations, ces activités qui se déroulent tout au long de l'année. Également des cours, des remboursements de frais au budget Ville, services mis à disposition, puisque c'était du personnel communal qui est mis à disposition de l'OLA pour exercer et réaliser les activités tout au long de l'année.

- Les dépenses d'investissements

Des dépenses d'investissement à hauteur de 15 000 euros pour du matériel divers pour des activités liées à l'événementiel.

Voilà, pour cette présentation qui détaille les dépenses de personnel de l'OLA. Vous avez les effectifs plus précisément par types de postes administratifs, de professeurs, de vacataires pour l'événementiel, selon que ce soit des titulaires, des contractuels sur emplois permanents ou non permanents.

Vous avez le nombre et le montant estimé selon la typologie du compte administratif. Tout cela pour vous dire que cela représente un budget total de 220 000 euros et 224 000 euros en 2024, lié au GVT, au glissement vieillesse technicité. Voilà pour cette présentation.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Antoine. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce débat d'orientation budgétaire relatif au budget de l'Office d'animation ?

Mme FRATANI

Oui, sur le slide du budget de l'OLA. Je voudrais revenir sur les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement. On constate que vous prévisionnez pour les années 2024 et 2025 moins de recettes, alors qu'en dépenses, on voit qu'elles vont augmenter. Pourquoi la subvention de l'Etat reste-t-elle toujours à l'équilibre ? Je ne comprends pas pourquoi on prévisionne déjà moins de recettes en 2024 et en 2025, par rapport à 2023.

M. ARTCHOUNIN

C'est la participation communale qui diminue. Encore une fois, c'est du prévisionnel pour le budget de l'OLA. 20 000 euros c'est sur la participation de l'Etat et on reste sur un maintien pour éviter d'avoir de mauvaises surprises. 85 000 euros de participation, parce qu'aujourd'hui, c'est un peu compliqué d'avoir la participation des usagers. Enfin, pour la ville, vous l'avez dit, 243 000 euros, c'est pour l'exercice 2023. Pour les années suivantes 2024, 2025, nous n'avons pas de certitudes sur ce sujet. Nous avons fait nos calculs pour que cela rentre, mais peut-être que ce sera à la hausse.

Mme FRATANI

Ce que vous avez ciblé, c'est dans le pire des cas.

M. ARTCHOUNIN

Tout à fait. Compte tenu du contexte, nous l'avons évoqué au budget, je le redis également pour le contexte lié à l'OLA, ce sont peut-être des problématiques. Je ne le souhaite pas.

Mme FRATANI

Merci.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur ce débat d'orientation budgétaire ? Non.

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 DU BUDGET ANNEXE GOLF

M. ARTCHOUNIN

Le Golf est un budget annexe créé en 2003 afin de réaliser l'entretien des espaces du golf dévolu à la commune. Une gestion de l'exploitation du Golf sous la forme d'un contrat d'affermage, et une nouvelle convention conclue en 2022 pour une durée de cinq ans. Tout cela, c'est l'activité du Golf et qui fait l'objet d'un bilan d'activité annuel présenté dans le cadre de la Commission communale des services publics locaux que je préside avec mes collègues pour un certain nombre d'entre vous qui en font partie, pour que les représentants du golf viennent nous présenter leur activité et répondent bien aux attentes de la Ville sur ce qui est prévu dans la DSP.

Le budget est financé par une redevance d'occupation du domaine public versée forfaitairement par le délégataire gérant du Golf, redevance variable en contrepartie des charges supportées par la Ville qui est versée au-delà d'un certain chiffre d'affaires.

Vous avez aussi des recettes de fonctionnement portées à 5 000 euros permettant de réaliser les plans d'entretien, compte tenu de l'étendue du parc pour gérer et réaliser les activités du Golf. Il y a des dépenses importantes d'entretien. Donc, des dépenses qui permettent à la commune, d'une part, de participer à l'entretien du patrimoine arboré du site, puisqu'il y a un nombre conséquent d'arbres sur le site, notamment en ce qui concerne l'entretien et le renouvellement des arbres de haute tige.

Enfin, réaliser des dépenses d'investissement permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'affermage. Voilà pour ces quelques mots concernant le rapport d'orientation budgétaire du Golf. Je vous remercie. C'est terminé pour les présentations liées aux rapports d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Antoine. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Mme FRATANI

Pouvez-vous rappeler, à moins que ce soit des taux variables selon les fourchettes de revenus, le taux variable en contrepartie des charges supportées par la Ville ? J'ai compris que c'était forfaitaire, mais les taux existent.

Monsieur le Maire

Le montant de la redevance payée par le délégataire gérant du golf à la ville, c'est cela votre question ?

Mme FRATANI

La redevance d'occupation. Il y a des taux variables ou c'est un seul taux ?

Monsieur le Maire

Il y a 5 000 euros de forfait jusqu'à un certain niveau de chiffre d'affaires qui doit être de 75 000 euros. Au-delà, il y a un pourcentage du chiffre d'affaires qui doit être de l'ordre de 1 % ou 2 %. Le Golf n'est pas au-dessus, et c'est pour cela que l'on propose 5 000 euros.

Mme FRATANI

D'accord. Merci.

Monsieur le Maire

Pardon, ce n'est pas 75 000 euros, c'est 450 000 euros. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Il n'y a pas besoin d'un vote pour acter le fait que nous avons pris connaissance de cela. C'est juste un débat d'information. Donc, je vous propose que nous passions au sujet suivant.

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMONE

M. ARTCHOUNIN

Vous le savez, nous sommes passés sur une démarche d'instruction budgétaire et comptable avec une présentation sous la forme de la nouvelle nomenclature M57 en remplacement du référentiel M14. Dans ce cadre-là, nous sommes dans l'obligation de vous présenter un règlement budgétaire et financier.

Ce règlement budgétaire et financier doit présenter les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant, définir les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et autorisations d'engagement. C'est un document de référence. Je pense que vous avez tous parcouru le document. Je ne vais pas vous faire la lecture des quelques pages, simplement vous rappeler rapidement le contenu de ce document.

Cela rappelle les grands principes budgétaires, le cadre budgétaire que nous avons dans la délibération notamment les étapes du cycle budgétaire. J'ai évoqué le ROB dans cette première partie du Conseil municipal. Donc, en quoi cela consiste-t-il ?

Le budget primitif, comment il se vote, je rappelle que le budget ici à Saint-Ouen l'Aumône est par nature. Les différentes étapes budgétaires, notamment le vote du budget, la possibilité de voter un budget supplémentaire pour les budgets modificatifs. Également le compte administratif, le compte de gestion, les résultats. Il y a aussi l'explication des APCP, les autorisations de programme et les crédits de paiement. Et ce qui peut arriver en cours de vie des autorisations de programme et des crédits de paiement, ce que l'on appelle les virements de crédits d'une autorisation de programme aux crédits de paiement.

Ensuite, dernière étape, vous avez également toute la partie liée à l'exécution budgétaire, avec plus précisément les comptes administratifs, les comptes de gestion. Encore une fois, c'est un document qui vous répertorie toute la vie qui existe, tout au long de l'année, sur une période qui commence du ROB jusqu'à la conclusion du compte administratif.

Voilà Mesdames, Messieurs, pour ce document qui est une obligation réglementaire. Merci à vous.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Antoine. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce document ? Madame FRATANI, je vous en prie.

Mme FRATANI

Vous nous demandez de l'adopter, mais est-ce que la commune a une marge de manœuvre vis-à-vis de ce document réglementaire, dans le cas contraire, s'il n'en a pas, c'est juste une prise d'acte ?

Monsieur le Maire

Pour l'essentiel, cela relève de dispositions réglementaires ou législatives sur lesquelles nous n'avons pas prise, mais il y a quelques options, en lien avec nos pratiques locales. Au bout du bout, on est obligé d'adopter pour qu'il rentre en vigueur.

M. ARTCHOUNIN

Juste pour précision, il s'agit d'un document que nous avons travaillé avec le comptable. En principe, c'est un document qui est vraiment une trame que l'on a reprise avec quelques subtilités. Donc nous avons quelques petites marges de manœuvre, mais sur le fond, à 95 %, c'est un document type.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Je vous propose que l'on passe au vote sur ce règlement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire

Je propose également que nous fassions un vote sur le débat d'orientation budgétaire, simplement pour prendre acte du fait qu'il s'est tenu dans les conditions réglementaires.

Mme FRATANI

Alors la prise d'acte ne suffit pas.

M. RICHARD

La loi a en effet été modifiée pour qu'un vote formel intervienne à l'issue de la présentation. Nous prenons acte que le Conseil constate et certifie que le débat s'est déroulé suivant les règles légales, en particulier que les indications ont bien été présentées. Il y a un schéma réglementaire. Le rapport d'orientation budgétaire a mentionné un certain nombre de données, qui ont été évoquées. Le Conseil accepte de reconnaître que le rapport était complet.

Mme FRATANI

D'accord. C'est un vote qui dit que l'on a pris acte et que la présentation était conforme. Et effectivement elle l'était.

Monsieur le Maire

Qui prend acte du fait que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu ?

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. C'est adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

LES DÉLIBÉRATIONS SANS DÉBAT

Monsieur le Maire

Le Conseil municipal de ce soir étant essentiellement consacré au DOB, pour nous permettre de ne pas prendre trop de retard et pouvoir voter le budget dans les temps, l'ordre du jour des délibérations restantes est plutôt léger. Y a-t-il des remarques ou des questions sur les trois délibérations qui ne sont pas soumises au débat ?

Mme FRATANI

Les deux premiers documents, encore une fois, ce sont des documents réglementaires, c'est cela ?

Monsieur le Maire

Oui, Madame FRATANI, c'est bien cela.

Mme FRATANI

Donc, il n'y a pas trop de marge de manœuvre, nous sommes obligés de les adopter.

M. ARTCHOUNIN

Encore une fois, c'est en lien avec la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Mme FRATANI

Voilà. Et pour le règlement intérieur du Conseil, tout va bien, il est amélioré. Je vous remercie. Sauf que vous avez mis la mauvaise date. Ce n'est pas le 15 décembre 2022 qu'il a été adopté.

Monsieur le Maire

Effectivement, à un moment, nous avons prévu de le passer le 15 décembre, mais comme on n'avait pas pu en parler ensemble, nous avons décalé pour avoir le temps d'en parler. Du coup, nous allons modifier cela. Merci beaucoup, Madame FRATANI, pour votre vigilance.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

M. RICHARD

Les nouvelles dispositions rentrent en vigueur maintenant. Donc, pour le Conseil de ce soir, ce n'est plus l'ancien règlement qui s'applique.

Monsieur le Maire

Oui. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Vous ne voulez pas un vote séparé, non. Donc s'il n'y a pas de remarques ou de questions, on les soumet au vote en les prenant ensemble.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité sur les délibérations qui n'étaient pas soumises au débat.

Délibérations adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nous avons ensuite deux questions orales du groupe « Décidons SOA » sur le droit de préemption de la SAFER, et une autre sur le devenir du commerce ex-Gépi Halles. Madame FRATANI, je vous en prie.

Madame FRATANI

Et les décisions ?

DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire

Quelles sont les décisions sur lesquelles vous avez des questions ?

Madame FRATANI

- **Décision n° 576 portant passation de contrat qui est abrogée par la décision n° 6**

Le montant me semble astronomique. Combien de voitures balayeuses peut-on acheter avec cette somme ? Sérieusement. Lorsque les rues étaient nettoyées par des employés de la ville, avec le coût des machines, des véhicules inclus. Est-ce que ce budget, dans le passé, atteignait ce montant de 738 886 euros environ ?

Monsieur le Maire

Par le passé, la solution utilisée, mais elle l'est toujours, elle était mixte. Il y avait une équipe de régie assez étoffée et un prestataire. Avec les deux, on était sur un montant supérieur à celui-ci. Nous avons réduit légèrement la dimension de l'équipe de régie et on a basculé quelques prestations à l'entreprise SEPUR et cela vous donne le marché que vous voyez là, où il y a du balayage mécanique, mais aussi du bagage manuel par SEPUR. Donc, vous avez ce montant qui est indiqué.

M. GOUGEROT

Il faut y rajouter le petit marché que nous avons sur la zone industrielle et sur le parc Le Nôtre, qui est un marché passé avec l'ESAT. Là aussi, nous avons des contreparties à faire lorsque ces personnes-là ne travaillent pas. Puis, une petite remarque, c'est que ce budget-là par rapport à l'an dernier, il a été diminué. Les services ont retravaillé la totalité des opérations qui ont été faites à la fois par les bailleurs et en régie, notamment pour le piquetage des déchets. Et nous avons aussi changé un peu la fréquence de certaines rues. C'est vrai que nous avons forcément diminué, lorsque je dis, modifier la fréquence, c'est que sur certains endroits où l'on passait deux fois par semaine, on ne passe plus qu'une seule fois, parce que cela ne se justifie pas de passer plus. Et dans ce marché, vous avez non seulement ce que font les agents, mais également le marché de propreté et de piquetage, vous avez la personne avec son plateau, qui ramasse deux fois par jour, dans toute la ville, tous les sacs dont vous disiez l'autre jour qu'ils étaient trop visibles à certains endroits. Donc tout cela fait partie des choses. Nous avons une prestation le dimanche qui était difficile avec les employés municipaux pendant tout l'été, notamment sur les berges de l'Oise, le samedi et le dimanche, et dans le centre-ville avec les jours de marché.

Mme FRATANI

Donc, là, elle est en place avec SEPUR.

M. GOUGEROT

Oui, c'est cela. Les employés municipaux qui sont sur la voirie, ils sont principalement avec la petite balayeuse où les autres opérateurs ne peuvent pas passer. Et notamment, ils sont surtout présents dans tous nos équipements municipaux, les cours d'école, toutes ces opérations qui sont faites par contre par les employés du service voirie et environnement.

Mme FRATANI

Donc le bilan, c'est que vous dépensez moins.

M. GOUGEROT

Cette année nous avons dépensé moins et nous espérons avoir la même qualité de service.

M. BERTHE

Vu le changement au niveau de la loi par rapport à la restauration rapide, le matin cela ne devrait plus nous générer des détritrus.

M. GOUGEROT

Non, pas du tout. Puisque la législation sur la restauration rapide ne concerne que la restauration sur place, elle ne concerne pas la restauration à emporter.

M. BERTHE

Merci pour la précision, je ne l'avais pas. Merci.

Mme FRATANI

Sylvain, quand tu viens nous visiter, tu passes par le petit parking du gymnase d'Épluches et tu constateras que c'est jonché de sac de Mc Donald's.

M. BERTHE

Dans ce cas, on pourrait demander à McDo de faire une petite prestation. Ce serait peut-être intéressant.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

Madame FRATANI

- **Décision 578 - Maintenance et extension du dispositif de vidéoprotection**

Je vois un montant de 250 000 euros annuels. Est-ce que c'est un budget annuel qui est habituel ou à titre exceptionnel ?

Monsieur le Maire

C'est le montant maximum.

Mme FRATANI

Maximum, d'accord. C'est une enveloppe.

Monsieur le Maire

Le maximum de bons de commande que l'on pourra passer sur ce marché, c'est 250 000 euros annuels. Le budget tourne maintenant entre 50 000 et 100 000 euros par an au maximum.

Mme FRATANI

D'accord. Merci bien.

M. BERTHE

Il y a aussi compris toute une partie de vérifications réglementaires qui sont assurées.

Mme FRATANI

Ensuite pour trois décisions, c'est la même question.

- **Décision n° 601, Décision n° 602 et la Décision n° 603**

Mme FRATANI

Je vois que le motif est d'intérêt général. Donc, cela m'interpelle. Pourrions-nous avoir une explication ? Par exemple, il y a des résiliations de décisions, pour intérêt général, pour le mobilier ou l'équipement de la ville. Cela veut dire que nous l'avions prévu, mais nous n'en avons plus besoin. Ou c'est vraiment le motif d'intérêt général qui dit que nous l'avions prévu, mais on va s'en passer.

Monsieur le Maire

Je me demande si nous n'avons pas eu un petit sujet technique qui a nécessité que l'on reprenne le marché et que l'on repasse la décision. Je pense que nous avons eu un problème technique. En gros, on n'a pas dû le passer exactement correctement dans les formes, et du coup, il a fallu le résilier et le repasser pour être sûr que l'on respecte bien la réglementation. Donc dans ce cas, on dit que c'est d'intérêt général.

Quant au motif, ce sont des marchés qui ont été résiliés sans pénalité. C'est vraiment de la procédure administrative. Je ne dis pas de bêtises, il n'y a aucune pénalité sur les trois.

Cela nous a permis de faire une mise au propre administrative et d'être conformes au Code des marchés publics sur de petites irrégularités techniques que nous avons dû avoir sur les trois.

Mme FRATANI

- **Deux décisions : la décision n° 26 en 2023 et la décision n° 591 en 2022 concernant l'utilisation de stands de tir, un sur Porcheville et l'autre à L'Isle-Adam**

Pourquoi multiplier les stands de tir ? Y a-t-il des particularités au stand de tir ? Vous ne savez pas.

Monsieur le Maire

Vous me posez une colle. Ce sont les deux centres de tir et d'entraînement de la police municipale. C'est deux centres de formation de la Police municipale. Pourquoi, il y en a deux ? Je pense qu'ils ont basculé de l'un à l'autre en fonction de la disponibilité. Ce sont tout simplement des créneaux qui étaient libres et en présence de moniteurs.

- **Décision n° 596 concernant un local pour la propreté urbaine dans le cadre de l'exécution du marché propreté urbaine.**

Mme FRATANI

Est-ce simplement un local d'entrepôts d'outils ?

M. GOUGEROT

Non. C'est aussi le local où les employés de SEPUR peuvent passer lorsqu'ils sont sur leur journée de travail. Ce local est situé sur la dalle haute. Il est accessible à la plupart de nos opérateurs de piquetage sur la commune. C'est une salle où ils peuvent aller pour se changer et se restaurer s'ils en ont besoin.

Mme FRATANI

Merci.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres remarques sur les décisions ? Non. Madame FRATANI, je vous en prie, pour les questions orales.

QUESTIONS ORALES

Mme FRATANI

Cela concerne le droit de prévention de la SAFER. Je reprends la question de Monsieur RICHARD. Il avait soulevé une interrogation lors du dernier Conseil sur le droit de préemption de la SAFER sur une zone naturelle et un périmètre urbain comme les jardins familiaux. Est-ce que depuis vous avez obtenu une réponse sur le sujet ?

Monsieur le Maire

La question c'était de savoir si la SAFER pouvait intervenir en préemption. La réponse que nous avons des services, c'est que dès lors que les terrains sont en zone N ou A, il n'est pas impossible à la SAFER d'intervenir. Elle a déjà pu intervenir sur des problématiques de jardins familiaux. Les textes le permettent. Pour nous, par le passé, elle nous a signalé, parce qu'apparemment c'était tombé chez elle,

des terrains qui étaient à vendre, qui étaient dans le périmètre de jardins familiaux, de façon à ce que nous puissions engager la préemption. Je pense que nous avons basculé vers le droit de préemption.

Mme FRATANI

Merci.

M. RICHARD

Je crois que de façon générale, même sur les zones agricoles, il me semble bien que l'obligation de consulter la commune avant de revendre est générale. La commune a besoin de poser l'objet et elle peut comme cela récupérer la préemption avant que cela reparte dans le PLU.

Mme FRATANI

Merci. La deuxième question concernait le devenir du commerce ex-Gépi Halles. Savez-vous ce qu'il va devenir ? Parce qu'il est fermé depuis un moment.

Monsieur le Maire

Pour l'instant, non. Nous avons sollicité plusieurs fois le propriétaire pour un échange et nous avons un peu de mal à avoir des retours. Je pense qu'il a envisagé plusieurs hypothèses. Mais nous serons très vigilants au niveau du PLU, notamment dans ce quartier, on ne peut pas voir se développer de surfaces commerciales supplémentaires. Gépi peut rester un magasin, il n'y a pas d'enjeu là-dessus. C'est prévu au PLU. Par contre, il ne sera pas possible d'étendre la surface commerciale sur les parcelles qui sont à l'arrière, de façon diffuse, comme j'ai pu l'entendre dire.

Mme FRATANI

Auriez-vous la décision finale sur le type de marchandises vendues ?

Monsieur le Maire

Non, il y a la liberté de commerce, c'est très difficile pour une collectivité d'arriver à imposer le type de produits vendus. Je dois avoir un échange bientôt avec des repreneurs possibles pour une activité sur le site. Si c'est une information que je peux partager, je le ferai.

Mme FRATANI

Merci.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Non. Nous avons terminé le Conseil municipal. Merci beaucoup. Nous nous retrouvons dans trois semaines pour le prochain Conseil et le vote du budget. Bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 50.

Monsieur le Secrétaire de séance

Frédéric MOREIRA



Monsieur le Maire

Laurent LINQUETTE



